



LE MAG'

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

JUIN 2020

Déchets

Poursuivons les bons gestes ! #8 et 9



RÉOUVERTURES

Les bons plans de l'Agglo pour cet été #4



ANIMAUX

Ils vous attendent à la fourrière-refuge #5



ÉCONOMIE

Ces entreprises qui ont traversé la crise #6

RETOUR SUR

l'actualité de la Communauté d'Agglomération

La crise sanitaire a contraint les organisateurs d'événements à les reporter. On connaît déjà plusieurs dates à cocher sur les agendas !



Richard Unglik fait partie des artistes invités dans le cadre du festival annuel.

Les Petits bonheurs de retour en 2021

Le rendez-vous était initialement programmé en ce mois de juin. Les organisateurs du festival Les Petits bonheurs reportent l'événement à 2021, crise sanitaire oblige. Pour rappel, le festival permet de mettre à l'honneur chaque année des « créateurs de bonheur », à savoir des enfants et des adultes issus d'établissements du secteur protégé du territoire. Différentes formes artistiques (chant, musique, théâtre, etc.) sont déclinées via des moments partagés entre professionnels, personnes en situation de handicap et tout public. Rendez-vous est donné l'année prochaine !

Les Dimanches de Kijno reviennent bientôt

Deux beaux rendez-vous culturels, parmi d'autres, sont d'ores-et-déjà annoncés cet automne à la donation Kijno de Nœux-les-Mines. En effet, dans le cadre des Dimanches de Kijno, deux événements initialement programmés pendant le confinement sont reportés : Luna y Tacon (danse, flamenco, chant, guitare), dont la venue était prévue fin mars, est attendu les 7 et 8 novembre ; quant aux Sissoko (musique du monde), ils seront accueillis à la donation Kijno les 21 et 22 novembre prochains – au lieu des 30 et 31 mai. Nous reviendrons sur le détail de la programmation du second semestre dans une prochaine édition.



Les Ramble Ditties sur la scène de la donation Kijno. D'autres belles surprises attendent les visiteurs.

La Smob à votre porte

La Smob, Scène mobile de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, posera son chapiteau à Ferfay en avril 2021 et à Haisnes en juin de l'année prochaine. Les deux communes devaient accueillir la Smob au printemps 2020, mais la crise sanitaire liée au Covid-19 en a décidé autrement. Ce n'est que partie remise !

Cet équipement culturel original voyage chaque année dans quelques-unes des 100 communes du territoire, principalement en milieu rural où les salles de spectacle sont rares. C'est Culture commune qui prend en charge une programmation élaborée avec les municipalités concernées et les associations locales. Représentations et ateliers participatifs sont proposés gratuitement aux habitants.



La Smob posera son chapiteau à Ferfay et Haisnes en 2021.



La Communauté d'agglomération a offert un masque réutilisable à chaque habitant du territoire.

L'Agglo vous offre un masque

Branle-bas de combat dans les locaux de Loisinord à Nœux-les-Mines : c'est là qu'ont été livrés, fin mai et début juin, les 282 000 masques commandés par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. 282 000, comme le nombre d'habitants du territoire. Soit un masque offert à chacun de ces habitants, adultes comme enfants. Car le masque réutilisable donné par l'Agglo est adapté aussi bien aux petits qu'aux grands.

Fabriqué dans les Hauts-de-France, ce masque homologué, distribué par les mairies, est accompagné d'un mode d'emploi et de conseils d'utilisation. Sont également rappelés son utilité ainsi que les gestes barrières à respecter pour contribuer à reléguer le Covid-19 au rang des mauvais souvenirs. Une initiative menée dans le cadre du Contrat local de santé de la Communauté d'agglomération.

SOMMAIRE

JUIN 2020

ACTUALITÉS

- Les équipements communautaires vous accueillent à nouveau #4
- Craquez pour un animal de la fourrière-refuge #5

ÉCONOMIE

- I Plast a su rebondir pendant la crise #6
- Fonds de soutien au commerce : un coup de pouce bienvenu #7

ENVIRONNEMENT

DOSSIER

- Assainissement, tri : gardons les bons réflexes ! #8-9
- Plusieurs chantiers d'assainissement portés par l'Agglo #10

LOISIRS

- Le Conservatoire communautaire prépare sa rentrée #11

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
LE MAG' - Le magazine d'information de votre Communauté d'agglomération

Hôtel communautaire, 100, avenue de Londres, CS 40548 - 62411 Béthune Cedex - Tel : 03 21 61 50 00
Courriel : contact@bethunebruay.fr

Directeur de la publication : Alain Wacheux. **Directrice de la rédaction** : Marion Blanquart. **Conception** : Service communication.

Photos : Service communication sauf mentions contraires.

Mise en page : Avantmidi - www.avantmidi.fr

Impression : Imprimerie Mordacq, ZI du Petit-Neufpré, 62120 Aire-sur-La-Lys. **Distribution** : Adrexo Béthune.

Tirage : 115 300 exemplaires. ISSN : 2553-4203.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

AGGLOMÉRATION

LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES VOUS ACCUEILLEN À NOUVEAU

Plusieurs des structures communautaires fermées pendant le confinement peuvent à nouveau recevoir du public. Petit tour d'horizon.

BOUILLON DE CULTURE

Labanque à Béthune



Les expositions Layers, Sojourn/Séjour de Mary Evans, et Silex, de face et de profil d'Abraham Oghobase sont à nouveau accessibles, et prolongées jusqu'au 3 janvier 2021 (fermeture estivale du 3 août au 1^{er} septembre 2020). Elles sont à découvrir du mercredi au dimanche de 14h à 18h30. Le port du masque est obligatoire, et un sens de circulation est instauré.

Les expositions Layers, Sojourn/Séjour de Mary Evans, et Silex, de face et de profil d'Abraham Oghobase sont à nouveau accessibles, et prolongées jusqu'au 3 janvier 2021 (fermeture estivale du 3 août au 1^{er} septembre 2020). Elles sont à découvrir du mercredi au dimanche de 14h à 18h30. Le port du masque est obligatoire, et un sens de circulation est instauré.

La Cité des Électriciens à Bruay-La-Buissière



La Cité des Électriciens peut à nouveau accueillir le public.

La Cité des Électriciens a bien rouvert ses portes. Tout y est mis en œuvre pour vous accueillir en toute sécurité. Un protocole permet ainsi de (re)découvrir librement le centre d'interprétation et l'exposition temporaire.

Quant aux visites guidées, elles ont lieu chaque dimanche à deux horaires différents (réservation obligatoire au 03 21 01 94 20). Et tous les premiers dimanches du mois, des visites théâtralisées sont aussi proposées (à 14h et 16h30 de juin à octobre).

La donation Ladislas-Kijno à Nœux-les-Mines

Elle est rouverte pour des visites guidées thématiques ou ludiques (chasses au trésor) du lundi au vendredi de 9h à

12h30 et de 13h30 à 17h30, sur réservation au 03.21.54.78.23. (fermeture annuelle du 10 au 30 août). Gratuit. Port du masque et utilisation du gel hydroalcoolique obligatoires. Jauge limitée à 10 visiteurs.

LES AUTRES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- **La Base ultra-légère de Bajus** est accessible au public et l'école de parapente est rouverte. Uniquement sur rendez-vous (03 21 04 80 32, 06 75 64 55 80).
- **Geotopia à Mont-Bernanchon** : la Maison de la nature rouvre ses jardins au public (03 21 61 60 06). Les réservations pour les écolodges sont possibles (03 28 44 02 06).
- **La Base nautique de Beuvry** propose à nouveau ses activités nautiques (paddle, canoë, kayak). Plus d'infos au 03 21 54 85 89.
- **Loisinord à Nœux-les-Mines** : jusqu'au 3 juillet, le stade nautique est ouvert de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30 et accueille promeneurs et joggeurs. La reprise des activités sera progressive. Le stade de glisse sera fermé jusqu'au 7 septembre 2020 pour réaliser l'entretien et la maintenance annuels.
- **Le Service animation jeunesse** de Lillers accueillera bien les adolescents cet été, dans le respect d'un protocole spécifique

VERS UN RETOUR À LA NORMALE

La réouverture progressive des équipements et des services de la Communauté d'agglomération se fait dans le plus strict respect des préconisations sanitaires, et en fonction des annonces gouvernementales. D'un lieu à l'autre, les mesures varient, mais toutes sont adaptées pour garantir la sécurité des agents et des usagers. À l'heure où s'écrivent ces lignes, d'autres réouvertures potentielles sont à l'étude (piscines communautaires, stade d'athlétisme de Bruay-La-Buissière, etc.). De façon générale, en raison du contexte évolutif, avant de vous rendre sur un site communautaire il est recommandé de consulter notre site internet (www.bethunebruay.fr) et notre page Facebook (Agglo Béthune-Bruay).

et avec une jauge limitée. Plus d'infos au 03 21 54 72 80.

- **Le Relais d'assistantes maternelles** poursuit ses missions d'accueil et d'information des professionnel(le)s et des familles.
- Les **permanences** des services (par exemple assainissement, habitat, etc.) sont de nouveau accessibles au public, exclusivement sur rendez-vous.
- La **distribution des composteurs** par les médiateurs prévention déchets de l'Agglo a repris, sur rendez-vous.
- L'**accueil** de l'Hôtel communautaire et ceux des antennes sont rouverts au public.



COLLECTES ET DÉCHETTERIES : RETOUR À LA NORMALE, OU PRESQUE

Déchets verts : la collecte des déchets verts a de nouveau lieu une fois par semaine en porte à porte. Les jours de collecte sont consultables sur le site internet de l'Agglo (www.bethunebruay.fr).

Déchetteries : les déchetteries grand public et la déchetterie gros volumes ont repris leur mode de fonctionnement normal tout en respectant les consignes suivantes : les usagers doivent se munir d'un masque et respecter les mesures de distanciation physique ainsi que les gestes barrières. Il est interdit de descendre du véhicule au point d'accueil. Les usagers doivent nécessairement trier leurs déchets avant de se rendre en déchetterie pour rester le moins longtemps possible sur le site. Un maximum de 5 véhicules est accepté en même temps sur site.

Contact du service collecte : 03 21 57 08 78 ou collecte@bethunebruay.fr

BÉTHUNE

CRAQUEZ POUR UN ANIMAL DE LA FOURRIÈRE-REFUGE

Chiens et chats attendent d'être adoptés à Béthune, au sein de la fourrière-refuge. La structure, propriété de la Communauté d'agglomération, vient d'être rénovée mais conserve la même ambition : faire le bonheur des animaux et de leurs maîtres.



La fourrière-refuge peut prendre en charge jusqu'à 140 chiens et 40 chats.

Accueillir chez soi un (nouvel) animal de compagnie doit être une démarche réfléchie. À la fourrière-refuge communautaire, l'équipe vous accompagne dans votre parcours d'adoption et vous aide à faire LA rencontre qui va changer votre vie, que ce soit avec un chien errant ou un chat abandonné.

L'arrivée à la fourrière – La fourrière accueille les animaux trouvés errant sur la voie publique, capturés par les services donneurs d'ordre (maires, services techniques, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers, agents de la fourrière). Elle assure la prise en charge, la garde et les soins des animaux errants ou saisis (par exemple pour mauvais traitements), et procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution quand ils sont réclamés.

Dès son arrivée, les agents vérifient si l'animal est identifié (tatouage ou puce électronique), il est ensuite examiné par

un vétérinaire et soigné par les agents durant son séjour en fourrière. Pour des raisons sanitaires, il n'entre pas tout de suite en contact avec les autres animaux. La compatibilité avec ses congénères sera évaluée juste avant qu'il intègre le refuge.

Le refuge – Les animaux non réclamés au-delà du délai franc de garde de 8 jours ouvrés sont considérés comme abandonnés et transférés automatiquement au refuge, qui accueille les animaux en vue de leur adoption et s'occupe aussi des animaux abandonnés volontairement par leur propriétaire.

En plus de recevoir nourriture et soins éventuels, les animaux ont droit à des promenades qui favorisent leur bien-être et, si besoin, à quelques séances d'éducation afin de faciliter leur adoption.

L'adoption – Avant de confier un chat ou un chien à sa nouvelle famille, le refuge propose un questionnaire pour optimiser

140 le nombre maximum de chiens qui peuvent être accueillis à la fourrière-refuge de Béthune

40 le nombre maximum de chats pris en charge

46 boîtes et **2** chatteries à la fourrière

90 boîtes et **2** chatteries au refuge

1 local dédié aux NAC (Nouveaux animaux de compagnie)

8 salariés et **1** bénévole assurent diverses missions (accueil, nourriture, soins des animaux, nettoyage des locaux, etc.)

150 euros : le coût d'une adoption, hors frais supplémentaires (stérilisation, vaccination, identification, etc.)

EN CHIFFRES

À SAVOIR

Qui fait quoi – Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'agglomération a confié la gestion de la fourrière au groupe Sacpa (Service pour l'assistance et le contrôle de peuplement animal) et le refuge à la fondation Clara.

Services – La fourrière communautaire prend également en charge les animaux confiés dans le cadre de gardes sociales (personne hospitalisée, placée provisoirement, etc.), ainsi que le dépôt des cadavres d'animaux retrouvés sur la voie publique.



La fourrière-refuge communautaire accueille les animaux dans des conditions optimales.

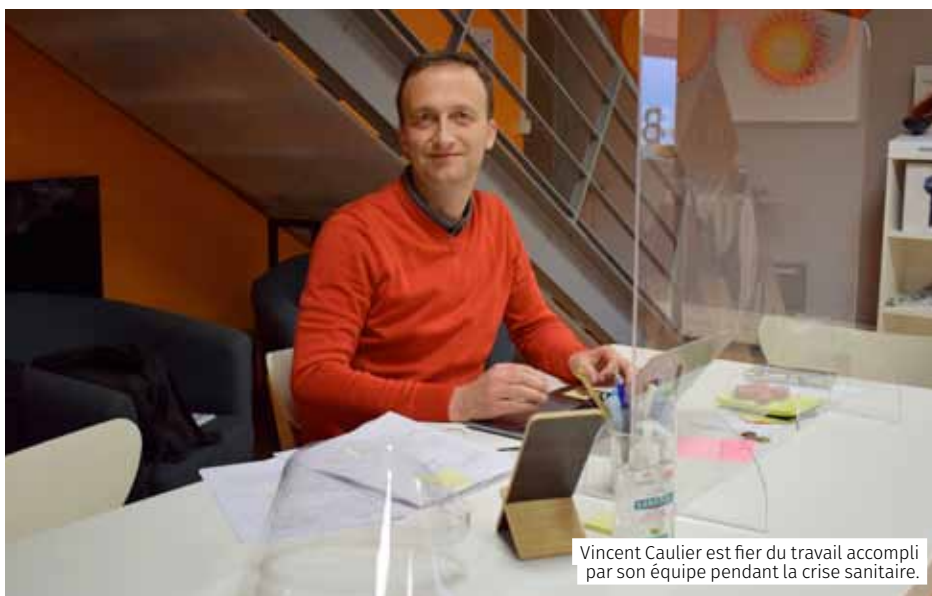
l'adoption, se réserve le droit de refuser si l'environnement n'est pas favorable, et insiste sur le fait qu'adopter est un engagement et doit être un acte réfléchi. Si tout se passe bien, l'animal est présenté en laisse à l'adoptant. Dans le cas où ce dernier a déjà d'autres animaux, un rendez-vous est pris pour s'assurer de la compatibilité avec le nouvel arrivant. Tous les feux sont au vert ? Le contrat d'adoption est alors signé, et vous pouvez agrandir votre famille !

> **Fourrière-refuge communautaire, avenue Georges-Washington à Béthune, ouvert du lundi au samedi de 14h à 18h, tél. 03 21 68 46 94 ; bethune@sacpa.fr ; site internet (pour rechercher ou adopter un animal) : www.fourriererefuge-bethunebruyay.fr**

RUITZ

I PLAST A SU REBONDIR PENDANT LA CRISE

L'entreprise de Vincent Caulier, spécialisée dans le plexiglass, a adapté son activité en produisant un maximum d'écrans de protection, ainsi que des visières qu'elle a créées via un consortium.



Vincent Caulier est fier du travail accompli par son équipe pendant la crise sanitaire.

Pas de confinement chez I Plast, au contraire ! L'équipe de Vincent Caulier n'a jamais autant travaillé que pendant la crise sanitaire. « *On s'attendait à avoir une vague de commandes, on a eu un tsunami !* », résume le chef d'entreprise ruitelot. Lui a « *senti le vent tourner* » dès le mois de février. « *On a anticipé, on était prêts, et on a saisi la balle au bond, mais on n'imaginait pas l'ampleur que ça prendrait ni une telle durée de confinement !* » De la mi-mars à fin mai, I Plast tourne 7 jours sur 7 pour produire des écrans de protection de différentes tailles, de 70 cm de haut sur 50 de large jusqu'à un mètre sur un.

« On a équipé aussi bien le boucher-charcutier du coin qu'un garage de luxe à Monaco, on a décroché de gros contrats nationaux et rencontré de nouveaux clients que l'on espère garder. »

« *Pour pouvoir répondre à l'urgence on a arrêté le sur-mesure, mais on propose une dizaine de modèles à des prix accessibles (entre 30 et 200 euros), baptisés Hygiplast* ». Les premiers à s'équiper ont été les pharmaciens et les boulangers. La deuxième quinzaine d'avril a été la plus intense : « *On ne pouvait plus répondre à toutes les sollicitations, et nos fournisseurs commençaient à être en rupture de stock...* » En parallèle, grâce à un consortium créé avec deux autres entreprises françaises, I Plast a aussi fabriqué des visières de protection en plastique, standards ou adaptables à un casque de chantier.

Il a fallu gérer des commandes qui affluaient sans interruption des quatre coins de France, et même de l'étranger (Belgique, Luxembourg, etc.).

Proximité, qualité et réactivité, les clés d'un succès

Le dirigeant sait qu'il a eu de la chance de ne pas souffrir de cette « *période inédite, à aborder avec beaucoup de philosophie. On a déjà connu la crise en 2008, mais elle était moins complexe que l'actuelle* ». Il a conscience des difficultés économiques rencontrées par bien des professionnels, qu'il faut plus que jamais soutenir. « *Nous, on a été sauvés parce que les demandes en écrans et visières plastique n'ont jamais été aussi fortes, et ça tombe bien car c'est notre métier ! Même si on n'est pas considéré comme prioritaire – notamment pour les livraisons –, on a exercé une mission d'utilité publique, notre travail est reconnu* », lance Vincent Caulier, ravi d'avoir pu compter sur l'Agglo, qui a régulièrement pris des nouvelles des entreprises du territoire. Si I Plast n'a pour l'instant pas de visibilité au-delà de la rentrée de septembre, ça n'inquiète pas plus que cela le chef d'entreprise, qui espère une reprise des marchés « *traditionnels* », au premier rang desquels la PLV (publicité sur

PARCOURS

Le plastique, Vincent Caulier a choisi de le transformer il y a vingt ans déjà. En 2007, il quitte le Lensois pour le village d'entreprises de Ruitz, propriété de la Communauté d'agglomération. « *Le plastique est une matière difficile à usiner et à découper, et demande des investissements permanents* », confie le patron d'I Plast. Parti d'une page blanche, il dispose aujourd'hui d'un atelier de 800 m² et est entouré de 7 salariés issus du territoire qui travaillent sur des machines dernier cri, dont une acquise grâce à un coup de pouce financier de l'Agglo. « *Quand je suis arrivé à Ruitz, nous étions deux* », se souvient l'intéressé. Qui a monté son effectif à une dizaine de personnes pendant le confinement.

le lieu de vente) : « *C'est habituellement dans ce domaine que l'on travaille le plus, mais c'est à l'arrêt total depuis le confinement. Heureusement, on a aussi l'industrie, la décoration, etc. La suite, pour nous comme pour beaucoup, c'est un énorme point d'interrogation !* », conclut celui qui invite à rester vigilant face au virus.

> **Contact : 09 70 72 60 60.**

CES ENTREPRISES QUI SE SONT AUSSI ADAPTÉES...

I Plast n'est pas la seule à avoir modifié son activité pendant la crise sanitaire : à Bruay-La-Buissière, Indelab a produit des visières ; à Ruitz, L'Atelier d'Impression a créé des casques-visières, Kiece des totems d'auto-contrôle de la température corporelle ; à Auchel, Jet sac a proposé des surblouses en sacs-poubelles ; à Barlin, Ky Plast a fabriqué des panneaux de protection amovibles ; à Chocques et Lillers, Croda et Tereos ont produit du gel hydroalcoolique ; et à Billy-Berclau, Sefar Fyltis des masques chirurgicaux.

AGGLOMÉRATION

UN COUP DE POUCE BIENVENU

En cette période où l'économie est fragilisée, la Communauté d'agglomération renforce son soutien aux entreprises, commerces et associations.

Mi-avril, en pleine crise sanitaire, l'Agglomération débloquait un fonds d'urgence d'un demi-million d'euros qui avait été précédé, dès l'annonce du confinement, d'une série de mesures visant à soutenir les entreprises avec lesquelles elle est liée : report des loyers pour celles qui sont locataires de l'Agglomération, suspension du paiement de factures, et report d'avances remboursables.

En complément, l'Agglo a créé un fonds de soutien aux activités commerciales sous la forme d'une subvention forfaitaire de 1 500 euros attribuée aux commerces d'une surface principale inférieure à 400 m². Cette intervention vise à soutenir le commerce de proximité, très présent sur le territoire et fortement impacté par la crise sanitaire.

Cette aide s'adresse aux entreprises et structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) créées avant le 1^{er} janvier 2020 et dont le siège social est établi dans l'une des 100 communes du territoire. En plus d'avoir fait l'objet d'une fermeture administrative dans le cadre de la crise sanitaire, elles doivent disposer d'un point de vente ou d'un lieu d'accueil de la clientèle situé sur le territoire et dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

Les entreprises concernées sont celles comptant moins de 10 salariés (équivalent temps plein), y compris l'emploi du dirigeant, qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros, et qui ont un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €, hors rémunération du dirigeant. Sont exclues les activités agricoles, les activités immobilières et financières, et les entreprises bénéficiant d'un régime particulier.

Quant aux structures de l'ESS qui prétendent à ce fonds (entreprises, associations, groupements d'employeurs, etc.), elles doivent avoir au moins un salarié (y compris l'emploi du dirigeant), réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros, et avoir un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros (hors rémunération du dirigeant). Sont exclus les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et les secteurs d'activités exclus par les régimes d'aides ou catégories d'aides sur lesquels s'appuie le présent cadre d'intervention.

Cette aide s'adresse également aux commerçants non sédentaires dont le siège social est situé sur le territoire de l'Agglomération.



Entreprises, mais aussi commerces et associations peuvent compter sur le soutien de l'Agglo en cette période compliquée.

> BON À SAVOIR

Les dossiers sont à remplir et à déposer exclusivement sur la plateforme www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-de-soutien-commerces-cabbaal Pour toute question relative à cette aide, s'adresser à aidecommerce@bethunebruay.fr

L'AGGLO PARTICIPE AU FONDS COVID RELANCE HAUTS-DE-FRANCE

En parallèle, la Communauté d'agglomération contribue au fonds de relance initié par la Région Hauts-de-France avec la Banque des Territoires, à hauteur de 2 euros par habitant, afin de renforcer les capacités d'intervention régionales pour favoriser la reprise d'activité des TPE et des structures ESS du territoire. Cette aide est destinée aux entreprises, aux associations et groupements d'employeurs associatifs mettant à disposition des emplois auprès du secteur associatif, créés avant le 1^{er} janvier dernier, dont le siège et les emplois sont situés en région

Hauts-de-France, et répondant à certains critères. Ce coup de pouce se matérialise sous forme d'avances remboursables avec une durée de remboursement de 36 mois et un différé de 12 mois sans intérêt ni garantie. Le besoin exprimé devra être au minimum de 5 000 euros. Un plafond est fixé à 15 000 euros pour les entreprises et à 30 000 euros pour les associations. Le dispositif devrait se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2020.

Dès qu'elles auront été détaillées par la Région Hauts-de-France, retrouvez les modalités de cette aide sur www.bethunebruay.fr

Face à la crise, l'Agglo passe à l'action

Plus que jamais, la Communauté d'agglomération se mobilise aux côtés des acteurs économiques du territoire :

1. Dès le confinement, mesures de soutien aux entreprises avec lesquelles l'Agglo est liée : reports des loyers et des avances remboursables, suspension du paiement des factures.
2. 500 000 euros débloqués pour un fonds d'urgence qui permet, sous certaines conditions, d'obtenir une aide forfaitaire de 1 500 euros.
3. Mise en place d'un fonds de soutien au commerce à hauteur de 1 500 euros par commerce éligible.
4. Une participation de l'Agglo de 2 euros par habitant dans le cadre du Fonds Covid relance Hauts-de-France.

AGGLOMÉRATION

GARDONS LES BONS RÉFLEXES !

Que ce soit en matière d'assainissement ou de tri des déchets, il est important de ne pas perdre les bonnes habitudes. C'est essentiel pour l'environnement, et donc pour notre cadre de vie quotidien. Des domaines dans lesquels l'Agglo vous accompagne.

EAUX USÉES : CHAQUE GESTE COMPTE

Ce n'est pas parce qu'ils sont invisibles que les dispositifs d'assainissement n'ont pas une vie sous terre ! L'assainissement des eaux usées s'effectue soit via une station d'épuration, soit via une fosse septique. Mais quel que soit le procédé utilisé, l'usager se doit de respecter des règles, pour garantir le fonctionnement efficace et pérenne des installations.

L'assainissement non-collectif

Les usagers équipés de ce dispositif, en particulier la fosse septique, le savent bien, puisqu'ils se doivent d'y apporter une attention particulière et régulière. Cela passe par une discipline domestique, au quotidien, concernant le rejet de leurs eaux usées, avec contrôle et nettoyage réguliers de la fosse. Sinon... gare aux


débordements et autres mauvaises surprises aux conséquences financières et environnementales non négligeables.

L'assainissement collectif

Mais ce qui vaut pour l'un vaut aussi pour l'autre : l'utilisation des équipements en commun ne signifie pas que l'on peut faire tout et n'importe quoi. Les mauvaises habitudes des usagers ont un impact direct sur le traitement des eaux usées et le fonctionnement des stations d'épuration. Rappelons que le traitement des eaux usées relève d'un enjeu de santé publique, environnemental, collectif et sociétal... Il permet de rejeter, dans le milieu naturel, en toute sécurité sanitaire, des eaux « propres ». Il permet aussi de « préserver » un élément précieux : l'eau.

Des chiffres aux tuyaux (2019)

- 18 821** foyers en assainissement non collectif
- 615** contrôles de bon fonctionnement et d'entretien
- 237** contrôles d'installation
- 237** contrôles de conception
- 129** contrôles de bonne exécution
- 421** contrôles de « mutation » dans le cadre de la vente d'un logement



Stop aux lingettes dans les toilettes et aux masques jetés n'importe où !

Savez-vous que se débarrasser des lingettes usagées dans les toilettes a des incidences sur les réseaux ? Chaque année, le service assainissement de l'Agglo doit réaliser près de 500 interventions urgentes de débouchage. À cela, il faut ajouter les 500 tonnes de déchets récupérées au niveau du dégrillage et du tamisage dans les stations. Du sable, des graisses et des lingettes rejetées de façon inappropriée dans le réseau ! Ces différentes interventions, conséquences de mauvaises pratiques domestiques, ont évidemment un coût... Les lingettes, même biodégradables, se jettent dans la poubelle à ordures ménagères (bac noir). Tout comme les masques jetables, qui ne sont pas recyclables.

TOILETTES, ÉVIERS ET ÉGOUTS NE SONT PAS DES POUBELLES !




**NI GRAISSES
NI PRODUITS DANGEREUX**

graisses de friture
distillats de pétrole (peinture, solvants...)
soude caustique
...

→

**À DÉPOSER
EN DÉCHETTERIE**



AUCUNE MATIÈRE SOLIDE

cigarettes
médicaments
déchets alimentaires
...

→


**À JETER
AVEC LES ORDURES
MÉNAGÈRES**



**RIEN QUE DU
PAPIER TOILETTE
PAS DE**

papier absorbant
mouchoirs jetables
papier journal
lingettes
protections hygiéniques
...

→



Permanences téléphoniques du service assainissement :

- > **Lundi, mercredi, vendredi :**
 - de 9h à 12h au 03.21.54.60.70 (Antenne de Lillers)
 - de 14h à 17h30 au 03.21.61.50.00 (Béthune)
- > **Le mardi de 13h30 à 17h au 03.21.61.54.40 (Antenne d'Isbergues)**

L'ART ET LA MANIÈRE DE BIEN TRIER SES DÉCHETS

On ne perd pas les bonnes habitudes : trier ses déchets est un geste essentiel pour l'environnement.



C'est LA compétence-vitrine de la Communauté d'agglomération : la collecte des déchets est un service rendu aux habitants des 100 communes du territoire. L'Agglo ne se contente pas de les récupérer : elle donne les clés pour les réduire et, lorsque ce n'est pas possible, elle traite, valorise et recycle, autant que faire se peut, les déchets restants. Si, pour beaucoup d'entre nous, trier est devenu un réflexe, d'autres doutent encore de l'intérêt de ce geste simple et essentiel. Le rappel des consignes est utile à tous.

Les déchets recyclables – Le bac à couvercle jaune doit contenir uniquement les emballages recyclables : emballages en carton, flacons et bouteilles en plastique, papiers et emballages en métal. Il faut que tous soient bien vidés, mais pas besoin de les laver. À noter : les pots de yaourt et barquettes en plastique n'y ont pas leur place. Mettez-les dans la poubelle des déchets ménagers.

Le verre – Collectés dans les points d'apport volontaire implantés aux quatre

coins du territoire (sauf à Béthune), bouteilles, bocaux et pots en verre sont à déposer sans couvercle, et DANS les colonnes, pas à côté. On n'y glisse surtout pas la vaisselle cassée, ni même un miroir, un vase, un pot de fleur, une ampoule ou une fenêtre brisée, au risque de polluer tout le gisement. Pour rappel, le verre se recycle à l'infini !

Les ordures ménagères – Contenant restes de repas (à composter de préférence !), emballages sales ou non vidés, mais aussi couches et papiers souillés, polystyrène et verre non recyclable, etc., le bac à couvercle noir est vidé chaque semaine par les agents de l'Agglo.

Les masques sont à jeter dans la poubelle des ordures ménagères.

Les déchets verts – Effectuée en porte-à-porte du printemps à l'automne en contenant libres ou en bacs roulants suivant votre commune (70 communes sont à ce jour dotées de bacs roulants), la collecte

des déchets verts concerne les tontes de pelouse, les feuilles et fleurs mortes, les tailles d'arbustes et de haies, et les résidus d'élagage et de débroussaillage. Le tout est transformé en compost sur une plate-forme industrielle spécifique. D'ici 2022, tous les foyers de la Communauté d'Agglomération disposeront d'un bac pour cette collecte.

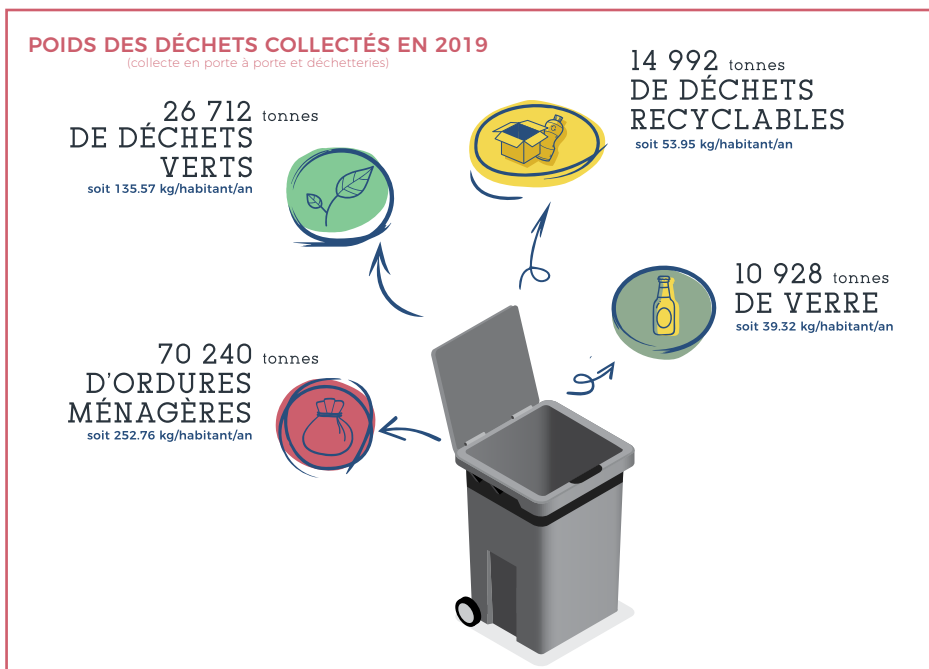
N'oubliez jamais que recycler, c'est aussi jeter : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Vous voulez aller plus loin dans la démarche éco-responsable ? Achetez moins de produits emballés, évitez le gaspillage alimentaire, bannissez les sacs à usage unique, préférez les produits rechargeables aux jetables, achetez vos fruits et légumes en vrac et de saison, fabriquez vos produits ménagers au naturel, compostez, paillez, mulchez et donnez, réparez ou réutilisez plutôt que de jeter. Et mettez un 'Stop pub' sur votre boîte aux lettres, c'est autant de papier qui ne finira pas à la poubelle. Allez, on se motive pour garder les bons réflexes !

Des déchetteries à votre porte

Finis les dépôts sauvages, onze déchetteries sont à votre disposition sur le territoire. On peut y amener meubles, métaux, tout venant incinérable, huiles, encombrants, pneus, piles, bois, électroménager, gravats, ainsi que peintures et autres produits potentiellement dangereux pour la santé et la nature.

Deux choses à noter : les déchets amiantés peuvent être collectés à domicile ; et une déchetterie dédiée aux gros volumes accueille à Béthune les professionnels et les particuliers pour les quantités importantes et les véhicules supérieur à 1,90m. Prochainement la déchetterie d'Houdain disposera des mêmes services (voir tarification en vigueur sur le site de l'Agglo).

En 2019, sur les **61 000 tonnes** de déchets collectés dans les **11 déchetteries**, les trois quarts ont pu être valorisés.



AGGLOMÉRATION

PLUSIEURS CHANTIERS D'ASSAINISSEMENT PORTÉS PAR L'AGGLO

Dans le cadre de l'amélioration de son réseau d'assainissement, la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane engage des chantiers aux quatre coins du territoire.

Dans la rue du Plouy à Hinges, l'extension du réseau d'assainissement est en cours.

Petit tour d'horizon des travaux d'assainissement de la Communauté d'agglomération qui permettent d'améliorer le quotidien des habitants.

- À **Béthune**, le boulevard Voltaire va prochainement faire l'objet de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement unitaire. Au cours de la première quinzaine du mois de juin, des travaux préparatoires ont été entrepris afin d'agrandir les regards de visite (ouvrages maçonnés situés au-dessus d'une canalisation et dont le but est de permettre la visite et l'entretien d'une conduite souterraine ou d'un égout). Les travaux de chemisage sont programmés ultérieurement.
- Toujours à **Béthune**, cette fois rue de l'Université, plus de 69 000 euros HT sont investis dans l'amélioration du réseau d'assainissement des eaux usées, avec à la clé 227 mètres de réseau créés. Le dernier coup de pioche sera donné fin juin, après un mois de travaux.
- À **Hinges**, rue du Plouy, c'est l'extension du réseau d'assainissement qui est d'actualité, avec pas moins de

48 branchements et 815 mètres de réseau créés. Coût de l'opération : 381 913 euros HT. Les travaux, démarrés fin mai, devraient durer jusqu'à fin juillet.

- À **Auchel**, les travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement dans la rue Casimir-Beugnet ont été interrompus à cause de la crise sanitaire. Ils ont pu reprendre fin mai et doivent s'achever en cette fin juin.
- À **Camblain-Châtelain**, rue de Bourgogne, le réseau d'eaux pluviales est remplacé sur 129 mètres. Le montant de ces travaux étalés sur le mois de juin dépasse les 90 000 euros HT.
- À **Burbure**, rue de Rieux, le remplacement du réseau d'eaux pluviales par un ouvrage de tamponnement et d'infiltration est prévu sur 278 mètres. Le coût de ces travaux s'élève à 220 761 euros HT. Commencé en juin, ce chantier devrait se terminer au mois de septembre.

À noter qu'en cette période de crise sanitaire, la Communauté d'agglomération adopte des mesures de prévention adaptées afin de protéger la santé de tous : riverains,

collaborateurs et agents. En parallèle, des mesures sanitaires strictes sont respectées par les entreprises. En cas de question, les usagers sont invités à contacter l'Agglomération (tél. 03 21 61 50 00, contact@bethunebruay.fr) et à ne pas aller voir directement les ouvriers sur le chantier. Si une rencontre est nécessaire, il est demandé aux particuliers de se munir d'un masque.

À NOTER

Les travaux de raccordement des eaux usées en domaine privé sont, sous certaines conditions, subventionnés par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Les informations nécessaires et les démarches à suivre pour l'obtention de ces aides sont communiquées par l'Agglo aux habitants dès la fin du chantier qui les concerne. Dans l'attente, il est important que les habitants ne fassent pas de travaux en domaine privé sans une autorisation préalable de la Communauté d'Agglomération. Ils disposeront de 2 ans à compter de la mise en service du réseau d'assainissement des eaux usées pour les réaliser. Une note d'information est distribuée à chaque riverain impacté par un de ces chantiers.

AGGLOMÉRATION

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE

La Communauté d'agglomération soutient financièrement les ménages à revenus intermédiaires dans leur(s) projet(s) de rénovation énergétique. C'est une orientation prioritaire de son Plan Climat ! Vous souhaitez mener des travaux d'amélioration énergétique de votre logement ou du logement dont vous êtes propriétaire bailleur ? Le Fonds de Transition Énergétique (FTE) vous permet d'obtenir une subvention cumulable avec les aides nationales pour le changement de votre système de chauffage (bois, géothermie) ou l'isolation de votre logement (toiture, murs...). Une bonification est appliquée pour l'utilisation d'écomatériaux (ouate de cellulose, fibres de bois, etc.) et la réalisation de bouquets de travaux.

Dans ce dernier cas, il est aussi possible d'être accompagné pour vos fenêtres et la VMC. L'objectif est de vous permettre de réaliser un maximum d'économies d'énergie en un seul chantier. Depuis début 2020, plus de 80 000 euros d'aides du FTE ont été octroyées à des particuliers pour leurs travaux de rénovation énergétique. N'hésitez pas à contacter nos conseillers Info Énergie. Ces derniers vérifieront l'éligibilité de votre demande. Attention, ne signez jamais votre devis avant votre rendez-vous et l'instruction de votre dossier.

> **Contacts : info-energie@bethunebruay.fr / 03 62 61 47 90 ou remi.lepretre@inhari.fr, 06 12 65 75 22)**

AGGLOMÉRATION



L'enseignement de la danse et de la musique se fait à tout âge au sein du Conservatoire communautaire.

LE CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE PRÉPARE SA RENTRÉE

Les amoureux de danse et de musique disposent d'un formidable outil de développement culturel et de pratique artistique : le Conservatoire communautaire.

Le Conservatoire permet aux habitants du territoire d'avoir accès à un enseignement de qualité, à des tarifs attractifs et à tout âge. Ainsi, vous pouvez inscrire votre enfant pour l'apprentissage de la musique : de l'éveil à la pratique pré-professionnelle, l'enseignement dispensé suit le cursus des conservatoires agréés d'Etat, soit du cycle 1 au cycle 3. Votre enfant peut s'initier à un instrument et même les découvrir dès la classe de CP. S'il est plutôt attiré par les musiques actuelles, sachez qu'on y enseigne aussi chant, guitare, basse, informatique musicale, batterie et percussions africaines. Et des ateliers permettent aux élèves de

pratiquer la musique en groupe.

Le Conservatoire communautaire propose par ailleurs l'enseignement de la danse : éveil (à partir de 4 ans) puis initiation. Le cursus commence dès l'âge de 8 ans avec le Classique obligatoire et une ou deux options, à savoir Contemporain et/ou Jazz. Quant aux adultes, novices ou ayant déjà une pratique musicale et/ou chorégraphique, chacun peut être formé au conservatoire, qui compte également une chorale rock senior. Danse ou musique, l'Agglomération décline une offre large, de grande qualité et accessible, encadrée par des professeurs diplômés des conservatoires d'Europe.



RENDEZ-VOUS

Exposition à Gosnay – En plus de l'exposition des œuvres de René Ducourant, l'Unité d'art sacré de l'église Saint-Léger de Gosnay accueille à compter du 27 juin une présentation d'habits liturgiques, en partenariat avec la Commission diocésaine d'art sacré d'Arras. Expo visible jusqu'au 20 septembre, du mercredi au dimanche, de 14h à 18h. Entrée libre. Réservation souhaitée. Tél. 03 21 54 78 00.

L'Office de tourisme égayé votre été – Pas besoin d'aller très loin pour se créer des souvenirs en famille ou entre amis cet été, tout en respectant les gestes barrières. Le 28 juin à 10h, balade bien-être "le pouvoir des végétaux et leurs bienfaits" sur le terril de Burbure ; le 5 juillet à 16h, visite guidée "l'épopée de la chaussure à Lillers".

Pour se renseigner sur la programmation estivale et des idées de micro-aventures dans la région de Béthune-Bruay, et échanger avec un(e) conseiller/ère en séjours pour préparer au mieux vos sorties : Office de tourisme de la région de Béthune-Bruay, 3 rue Aristide Briand à Béthune, tél. 03 21 52 50 00 ; et 4 place Roger Salengro à Lillers, tél. 03 21 25 26 71 ; www.tourisme-bethune-bruay.fr facebook.com/BethuneBruayTourisme

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier d'inscription est disponible au conservatoire et téléchargeable (sur www.bethunebruay.fr/). Le retour des dossiers complets a commencé à Béthune mi-juin, il se poursuit au site musique de Bruay-La-Buissière (rue Marmottan) du 22 au 27 juin ; au manoir de Baillencourt à Labuissière du 29 juin au 1^{er} juillet. Rendez-vous les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h30, le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30, ainsi que le samedi de 9h à 12h. Prévoir une photo d'identité, un justificatif de domicile et une attestation d'assurance responsabilité civile. Vous pouvez vous rendre dans l'un ou l'autre de ces sites quel que soit l'enseignement souhaité. Et pas d'inquiétude pour les personnes qui n'auraient pas eu l'occasion de transmettre leur dossier, des réinscriptions seront toujours possibles dès la fin du mois d'août.

Pour tout renseignement complémentaire : conservatoire@bethunebruay.fr

LABANQUE

CENTRE DE PRODUCTION ET DIFFUSION EN ARTS VISUELS

LAYERS

MARY EVANS
SO JOURN/SÉ JOUR
ABRAHAM OGHOBASE
SILEX, DE FACE ET DE PROFIL

**PROLONGATION DES EXPOSITIONS
JUSQU'AU 3 JANVIER 2021**

COMMISSARIAT : IHEANYI ONWUEGBUCHA ET VALENTINE UMANSKY

LABANQUE

44 place Georges Clemenceau 62400 Béthune
T : 03 21 63 04 70   Labanque Béthune

El Anatsui, *Between Onitsha and Asaba*,
1985, Black afara, 150x110 cm,
Courtesy of Eric Makin, Shikra, Hamburg, Germany

BÉTHUNE
SMART CITY  2020

 **Pas-de-Calais**
Le Département



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane